

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux - mil dix-neuf
Le 15 mars à 20 h 00 à RONCHOIS

Date de convocation
Le 07/03/19

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr MUNIN Martial, Maire.

Etaient présents : Mr DUVAL Franck, Mr NAUWYNCK Jérôme, adjoints, Mr BINET Patrice, Mr DELABOUGLISE Éric, Mr DEVRAIGNE Didier, Mr DUCROCQ Florent, Mme PIQUE Sandrine, Mr PRUVOST Frédéric, Conseillers Municipaux.

Absente : Melle HELFRICH Julie.

Nombre de conseillers
Présents : 9

En exercice : 10
Formant la majorité des membres en exercice

Votants : 7

Secrétaire de séance : Mr BINET Patrice.

Objet : Projet d'implantation du parc éolien sur la Commune de Ronchois par la Société NORDEX France.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société NORDEX France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune.

Messieurs DUCROCQ Florent et DELABOUGLISE Éric, Conseillers Municipaux mais également propriétaires et/ou exploitants de terrains potentiellement concernés par le Projet se retirent et ne prennent part ni au débat ni au vote concernant le Projet.

Considérant que la société NORDEX France a précisé que des études de faisabilité du Projet (études de vent, acoustiques, environnement...) seront réalisées sur le territoire de la commune en vue de déterminer précisément le lieu d'implantation des éoliennes et les caractéristiques techniques de ce projet ;

Considérant que la société NORDEX France a donc demandé à la commune de lui louer le(s)dit(s) terrain(s) et de lui mettre à disposition des terrains et/ou voies communales pour les besoins de cette exploitation ;

05/2013

Considérant que la société NORDEX France devra joindre, à son dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis de remise en état correspondant aux chemins et/ou parcelles occupés par le Projet ;

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation, une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (5 pour et 2 contre) :

- **Se prononce favorablement** pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société NORDEX France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt ;
- **Approuve** le principe de l'implantation du Projet sur le domaine communal et la location ainsi que la mise à disposition de se(s) terrain(s) à la société NORDEX France ;
- **Approuve** l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société NORDEX France dans la convention d'occupation de la voirie communale et la promesse de bail emphytéotique liée à un poste de livraison,
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer les conventions d'occupation de la voirie communale, les promesses de bail emphytéotiques liées à un poste de livraison ainsi que les avis de remise en état correspondants aux parcelles et chemins concernés.

Délibération exécutoire vu son envoi
En Sous-préfecture le 18 avril 2019

Pour extrait conforme,

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of the Mayor of Ronchois, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de RONCHOIS' at the top and 'Seine-Maritime' at the bottom, with a central emblem.

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of the Mayor of Ronchois, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de RONCHOIS' at the top and 'Seine-Maritime' at the bottom, with a central emblem.